

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MOTION

1

Projet de loi 7074

Luxembourg, le 06 juillet 2017 Dépôt Martine Hansen Groupe politique CSV

La Chambre des Député-e-s :

- Constatant que selon le rapport actuel de la Commission européenne concernant « L'apprentissage des langues étrangères par les enfants européens », l'anglais est la langue étrangère la plus enseignée (97,3%) dans les pays de l'Union européenne au niveau de l'enseignement secondaire inférieur;
- Notant que selon le même rapport, la proportion d'élèves qui apprennent l'anglais au niveau primaire a connu une tendance à la hausse la plus forte de 18,7 points depuis 2005, atteignant un total de 79,4% en 2014;
- Considérant que selon les chiffres récents d'Eurostat concernant l'apprentissage des langues au Luxembourg, 100 % des élèves apprennent l'allemand et le français tandis que 59,7% des élèves apprennent l'anglais à l'enseignement secondaire inférieur;
- Notant que dans le régime de l'enseignement secondaire supérieur, 85,8 % des élèves apprennent le français, 81,3 % l'allemand, et 70,9 % l'anglais;
- Sachant que l'anglais a acquis dans le monde d'aujourd'hui une importance cruciale en tant que langue de communication internationale ;
- Considérant que face à la globalisation, et alors que le monde universitaire est de plus en plus en plus concurrentiel, l'anglais est devenu la langue des chercheurs ;
- Considérant dans ce même contexte et suite notamment à l'internationalisation des étudiants, que de plus en plus d'universités offrent sinon des cursus entiers en anglais du moins certaines formations supérieures spécifiques, de sorte que la langue de Shakespeare a sa place dans les milieux universitaires européens non anglophones;

- Notant que les futures générations seront encore davantage habituées à travailler dans un contexte international ;
- Constatant en effet que pour de nombreuses entreprises l'anglais est devenu la langue de travail par excellence, de sorte que sa maîtrise peut s'avérer un critère de sélection déterminant

Invite le gouvernement :

- A introduire l'apprentissage de l'anglais dès les classes de 7^{ième} de l'enseignement secondaire classique et secondaire général.

Jaases

Hetto. Baach Transaise

ANDRICH-DWAL Sylvie

Lowent Zeimel

Martine